

# Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 5 chargée de l'examen du Préavis n° 2018/54 : Politique municipale en matière de gestion des déchets. Remplacement des infrastructures des écopoints existants par de nouveaux équipements de collecte sélective des déchets dans les quartiers lausannois et création d'installations de tri centralisé sur certaines places. Demande de crédit complémentaire.

Rapporteuse :	Mme Paola	RICHARD-DE PAOLIS	Socialiste
Membres :	M. Jacques-Etienne	RASTORFER	Socialiste
	M. Robert	JOOSTEN	Socialiste
	M. Roland	PHILIPPOZ	Socialiste
	M. Jacques	PERNET	Libéral-Radical
	M. Henri	KLUNGE	Libéral-Radical
	Mme Anne	BERGUERAND	Les Verts
	M. Benjamin	RUDAZ	Les Verts
	<i>en remplacement de M. Xavier COMPANY</i>		
	Mme Laura	MANZONI	Ensemble à Gauche
	M. Valentin	CHRISTE	Libéral-conservateur
	M. Roger	VAGNIÈRES	UDC
	<i>en remplacement de M. Jean-Luc CHOLLET</i>		
Absent excusé :	M. Axel	MARION	
Représentants de l'administration :	Mme Florence	GERMOND	Directrice Finances et mobilité
	M. Stéphane	BEAUDINOT	Chef du Service de la propreté urbaine
Notes de séance	Mme Katia	CHIANELLI	Assistante du chef du Service de la propreté urbaine

Lieu : salle des conférences FIM, place Chaudron

Date : 30 janvier 2019

Début et fin de la séance : 16h – 17h 15

En préambule, *Mme F. Germond* informe que les écopoints représentent une prestation importante pour le tri des déchets et c'est pourquoi ils ont été développés dans différents quartiers de la ville. Toutefois, les infrastructures actuelles sont très hétéroclites et il a été constaté qu'elles sont parfois mises à mal. Aussi, il est utile d'uniformiser tous les écopoints avec la reprise des mêmes fractions de déchets sur chaque emplacement, soit une même prestation pour l'ensemble de la population. Cependant, les déchets collectés en porte-à-porte ne seront pas repris dans les écopoints, ces derniers représentant une prestation complémentaire à la collecte. Enfin, *Mme F. Germond* relève qu'une prestation de tri sur les places sera également développée prochainement.

## 1. Discussion liminaire

*Mme P. Richard-DePaolis* ouvre la discussion liminaire par un tour de table.

Les membres de la commission manifestent leur appréciation de cette démarche et trouvent réponse à diverses questions, comme la dotation des zones touristiques par rapport aux quartiers d'habitation, les premières bénéficiant de la reprise du PET. Plusieurs commissaires regrettent que le PET ne soit pas récupéré dans tous les écopoints.

Les problèmes de *littering* et les débordements régulièrement constatés aux abords des écopoints sont évoqués, des souhaits sont exprimés sur une signalétique plus explicite, des vœux que les papiers des plats à l'emporter puissent être récoltés, la nécessité d'écopoints aux endroits souvent utilisés pour les pique-nique, comme les parcs par exemple.

# Conseil communal de Lausanne

---

Il est précisé que le système de ramassage en porte-à-porte existant collecte les biodéchets, le papier/carton, les ordures ménagères et le verre. Les écopoints sont quant à eux mis à disposition des citoyens pour un tri supplémentaire des déchets et sont répartis dans les quartiers. Leur fonction n'est donc pas d'offrir une reprise des déchets des usagers du domaine public. Cette dernière représente une prestation différente qui sera également proposée par le biais du tri sur les places, avec la reprise du PET, malgré que celui-ci doive être repris par les commerçants, du verre et de l'aluminium. Quant aux futurs écopoints, tous reprendront le fer-blanc/aluminium, l'huile et les textiles. En ce qui concerne le papier, celui-ci ne doit pas être souillé pour pouvoir être valorisé comme matière, ce qui n'est pas le cas des emballages de nourriture.

Pour ce qui est de la liste des écopoints, *Mme F. Germond* précise que les emplacements supprimés étaient très peu utilisés. Aussi, le choix s'est porté sur une meilleure infrastructure, homogénéisée, avec des emplacements ayant un taux de remplissage suffisant. Le matériau retenu est l'inox, pour sa résistance et sa facilité d'entretien. Aussi, il ne serait pas judicieux de le décorer comme les armoires électriques. Par ailleurs, *Mme F. Germond* rappelle que ce projet avait été mené pour éviter les tags. En ce qui concerne les poubelles dans les parcs, celles-ci figurent dans un autre préavis qui est en train d'être mis en œuvre. D'ailleurs, l'appel d'offres pour les conteneurs enterrés des écopoints et du tri sur les places sera effectué en même temps que celui pour les parcs.

Enfin, la prestation de reprise d'objets fonctionnels est également offerte dans les déchèteries mobiles, sous le nom de Récup'Action. Les objets déposés à la déchèterie mobile peuvent être récupérés durant la journée de présence ; s'ils ne le sont pas, ils sont amenés à la ressourcerie de Malley. Les autres déchèteries fixes ne disposent pas d'une ressourcerie pour des questions de place et de logistique.

La possibilité de disposer de modules supplémentaires si, dans quelques années, il devait y avoir un besoin d'ultérieurs écopoints est confirmée dans la mesure où les besoins seront évalués et qu'il sera possible d'adapter éventuellement les quantités. Toutefois, le crédit demandé par le préavis correspond au nombre d'écopoints prévus. Selon l'ampleur des besoins supplémentaires, ceux-ci pourraient également être pris sur le budget de fonctionnement.

Un commissaire remarque également que des véhicules d'entreprises déposent des déchets dans les conteneurs d'immeubles. Selon lui, les nouvelles installations apporteront un meilleur aspect et favoriseront la propreté. Il constate également que les conteneurs à textiles débordent régulièrement ou sont vandalisés et les vêtements récupérés par des tierces personnes. Enfin, certains habitants ne connaissent pas forcément l'emplacement des écopoints proches de leur habitation.

Un autre commissaire utilise un écopoint relativement moderne dans son quartier et constate effectivement un problème de clarté quant aux déchets acceptés. Aussi, il s'enquiert si, au moment du lancement des écopoints, une démarche sera menée auprès des habitants pour les informer plus précisément des déchets acceptés. En effet, selon lui, une présence d'un collaborateur serait agréable pour guider les usagers au début. En outre, une signalétique en plusieurs langues serait souhaitable, tout comme une cartographie des différents écopoints.

*Mme F. Germond* confirme que plusieurs déchets sauvages sont constatés aux environs des écopoints, malgré la surveillance et les actions de répression menées par les agents du Groupe propreté espace public. Cependant, avec les écopoints prévus, un cadre plus propre sera proposé et devrait inciter les usagers à adopter un meilleur comportement. En outre, en cas de constat de débordements par des citoyens, ceux-ci peuvent les signaler.

En ce qui concerne les textiles, il arrive parfois que des personnes tentent de s'approprier leur contenu. Aussi, les nouveaux conteneurs seront assez solides pour éviter ces détériorations. *Mme F. Germond* ajoute que la Ville collabore avec trois associations pour la collecte des textiles : Textura, Texaid et Terre des Hommes. Celles-ci redistribuent les vêtements et chaussures aux plus nécessiteux.

*Mme F. Germond* précise que la liste des emplacements, annexée au préavis est indicative ; le préavis concerne la demande de crédit. Quant à la carte détaillée des écopoints, elle figure dans le calendrier

# Conseil communal de Lausanne

---

des déchets, sur le site internet, ainsi que sur l'application de la Ville de Lausanne. Elle rappelle que les écopoints concernent l'espace public et non les infrastructures mises à disposition par les propriétaires pour leurs locataires. Aussi, dans le cadre du projet, une signalétique claire par des pictogrammes est prévue. Ces derniers sont uniformisés au niveau cantonal, afin de faciliter la compréhension. En outre, un flyer pour expliquer le tri des déchets en plusieurs langues est actuellement en production.

Au commissaire qui s'interroge du destin du matériel des écopoints supprimés, *Monsieur Beaudinot* répond que les containers issus des écopoints supprimés seront recyclés. En effet, il précise que tous les containers de la Ville de Lausanne sont issus à 90 % de matières recyclables. Pour les nouveaux écopoints, le matériel existant sera utilisé, c'est-à-dire qu'à l'intérieur se trouveront les containers standard. Ceci permettra d'utiliser les camions usuels pour la vidange. Quant aux bouches, elles seront effectivement adaptées aux déchets prévus.

## 2. Préavis

La présidente reprend le préavis point par point. Sont repris les points ayant soulevé des remarques :

### **Point 5.5 - Tri centralisé sur les places**

Sur question, il est confirmé que les résultats du test sur la place de la Navigation sont très satisfaisants. Le tri était respecté et aucune dégradation n'a été constatée. Plusieurs questions techniques permettent de préciser que la détection automatique du remplissage des conteneurs est effectuée par un capteur à piles, placé à un certain niveau du conteneur, qui mesure le volume. De plus, un projet des SIL sera prochainement développé pour la transmission de données par radio. Le système de lift des conteneurs enterrés sera purement mécanique, ceci pour éviter des travaux électriques et d'éventuelles pannes. Une perceuse sans fil avec une vis sans fin permet de faire monter ou descendre les conteneurs. *M. S. Beaudinot* ajoute que la Fondation de Vernand se charge de séparer l'alu du fer-blanc.

### **Point 7. - Aspects financiers**

Il est confirmé que le système actuel permet de générer des recettes financières. Par exemple, les ordures ménagères incinérées produisent de la chaleur et de l'électricité. Tridel paie les communes pour les tonnages apportés qui permettent la production de cette énergie. D'autres fractions, telles que le verre et le papier rapportent également de l'argent qui vient en déduction de la taxe. *M. S. Beaudinot* ajoute que la valorisation de certaines matières a un coût, alors que d'autres, telles que les métaux par exemple, sont intéressantes économiquement. Ceci permet d'équilibrer le bilan et de maintenir le niveau de la taxe de base, sans devoir l'augmenter. Le budget de l'entité qui collecte les déchets (CID) est équilibré, soit autant de charges que de revenus. Un fonds de réserve permet d'absorber les variations de coûts et recettes (environ CHF 100'000.- par année). Ce dernier a permis, en début de législature, de diminuer la taxe de base. Le montant du fonds de réserve n'est pas limité, mais la Surveillance des prix le contrôle.

### **Point 7.4 Incidences sur le budget de fonctionnement**

Les coûts de fonctionnement des écopoints sont calculés par rapport aux coûts actuels. Toutefois, étant donné que le nombre d'emplacements diminuera, les coûts seront légèrement inférieurs.

La parole n'étant plus demandée, *Mme P. Richard-DePaolis* propose de voter en bloc l'adoption des conclusions du préavis 2018/54:

**le préavis 2018/54 est adopté à l'unanimité.**

---

Lausanne, le 15 février 2019

La rapportrice :

*Paola Richard-De Paolis*  
